

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2018

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, Mmes BOISIER Corinne, PECHINEY Murielle, PONCET Brigitte

Etaient absents excusés : CONTET Florence, DONZELLE Annie (pouvoir à GARBE Dominique), PONCET Damien (pouvoir à CHAPON Xavier)

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 4 juin 2018

Désignation d'un secrétaire de séance : CHAPON Xavier

1/ TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - 2018-77

Monsieur Le Maire rappelle que les horaires de l'école seront modifiés à compter de la rentrée 2018/2019.

Les horaires de la garderie seront de ce fait également modifiés. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe, pour l'année scolaire 2018/2019 :

La garderie fonctionnera les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h15 (service payant), de 8h15 à 8h20 (service non payant), et de 16h15 à 18h30, les lundi, mardi, jeudi, vendredi (service payant), durant les périodes scolaires.

- le coût du repas service compris :

➤ 4.50 € / jour/enfant.

- le coût de la garderie :

➤ 1.00 € /jour/enfant pour la garderie du matin de 7h30 à 8h15,

➤ 2.00 € /jour/enfant pour la garderie du soir,

➤ 2.50 € /jour/enfant pour la garderie du matin et du soir.

2/ TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 2018-78

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de maintenir le tarif concernant le service du transport scolaire pour l'année scolaire 2018/2019, à savoir :

- Pour le calcul du prix demandé, il sera tenu compte du nombre de jour, par semaine, où l'enfant bénéficie du transport scolaire (quel que soit le nombre de trajets par jour),

- La journée est indivisible,

- Le tarif annuel, pour une journée de service de transport scolaire par semaine est fixé, par famille, à :

○ 31,00 euros pour un enfant,

○ 37,00 euros pour deux enfants,

○ 43,00 euros pour trois enfants, et plus.

- L'engagement et les inscriptions sont faits pour l'année scolaire,

- Prise en compte d'une déduction à partir d'une absence de deux semaines complètes soit 10 jours effectifs de classe, après demande, par écrit, à la mairie.

3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE D'HEYRIAT – PARTICIPATION DES COMMUNES 2018-79

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** pour l'année scolaire 2018/2019 la somme de 1 000 euros par élève, comme participation des communes de Nurieux-Volognat et de Leyssard pour les enfants scolarisés à l'école d'Heyriat.

4 – REPRISE DES RESULTATIONS BUDGET ANNEXE EAU ASSAINISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – ET VALIDATION DU BUDGET PRINCIPAL 2018 2018 - 80

Suite au transfert de la compétence « eau » et « assainissement » de la commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE à Haut-Bugey Agglomération, les résultats de clôture dudit budget ont été intégrés au compte administratif 2017 du budget principal, soit :

Excédent de fonctionnement : 188 411,09 euros – compte 002

Excédent d'investissement : 116 851,72 euros – compte 001

De plus, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, par délibération en date du 17 avril 2018, le conseil municipal a décidé d'affecter les résultats du budget principal 2017, de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement : 180 038,50 euros, affecté de la manière suivante : 96 937,46 euros en fonctionnement (compte 002), et 83 101,04 euros en investissement (compte 1068).

Déficit d'investissement : 83 101,04 euros – compte 001

Or, il est impossible d'inscrire au compte 001, à la fois un excédent et un déficit. Il convient, par conséquent de contracter les deux sommes ; Monsieur le Maire propose ainsi aux conseillers municipaux d'inscrire au compte 001, un excédent d'investissement de 33 750,68 euros.

Les montants votés au budget principal 2018 sont par conséquent :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 593 098,55 euros,

Recettes : 593 098,55 euros

Section d'investissement :

Dépenses : 398 670,14 euros,

Recettes : 398 670,14 euros

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire au compte 001, un excédent d'investissement de 33 750,68 euros, au compte administratif 2017 du budget principal

DECIDE de voter les montants du budget principal 2018, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 593 098,55 euros,

Recettes : 593 098,55 euros

Section d'investissement :

Dépenses : 398 670,14 euros,

Recettes : 398 670,14 euros

5 – PLUiH – ETAT D'AVANCEMENT

La dernière réunion a eu lieu en mai et il a été fait un tour d'horizon du territoire de la commune urbanisable. Présentation des 3 villages avec les zones à urbaniser.

La zone d'Heyriat sera coupée en 2 : 1 zone 1AU de 1.6 Ha et le reste en 2AU exigeant une révision du PLUi.

La commission urbanisme doit se réunir pour définir les différentes Zones A potentielles.

Les zones As sont anormalement importantes par rapport à ce qui se fait habituellement (remarque)

Proposer un schéma d'OAP pour Sonthonnax et Heyriat.

Concernant Heyriat, l'urbanisation est conditionnée par la réalisation de la STEP mais aussi la nécessité d'apporter une réponse au risque de pénurie d'eau étant donné la condamnation de la nappe n°2.

Le Maire a demandé à ce que la condition « pénurie » soit supprimée (attente de réponse)

Une étude est en cours pour les Monts Berthiand pour l'adduction en eau potable.

Les plans de zonage doivent être terminés pour Septembre au plus tard.

Les conseillers municipaux décident d'organiser une réunion le vendredi 31 août à 13h30 afin d'éclaircir tous ces points.

6 – QUESTIONS DIVERSES

6 – 1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : (représenté par Dominique GARBE)

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 18 H0006	LEMAIRE Francis	Remplacement d'une porte d'entrée 5PVC° + peinture des fenêtres, porte fenêtre, porte de garage + volets	01/06/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 18 H0008	GINDRE Roland	Installation d'une fenêtre de toit en bois couleur grise afin de permettre l'accès au toit	12/06/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET : (représentée par Dominique GARBE)

- * Troisième plantation et nettoyage du bac au travail de Napt,
- * Dons de dahlias, qui ont été plantés à Heyriat et à Napt,
- * Un mélange de légumes, plantes aromatiques et fleurs ont été installés dans les bacs gris de chaque village.

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET :

- * Le conseil d'école a eu lieu ; 36 élèves sont prévus pour la rentrée prochaine.
- * La proposition de garderie le mercredi matin ne semble pas intéresser beaucoup de familles ; une enquête a été lancée auprès des familles, y compris de nouveaux élèves, pour connaître leurs besoins. Florence CONTET a pris contact avec les « Grillons », pour savoir s'ils allaient proposer une garderie le mercredi matin, à partir de l'an prochain ; ces derniers attendent des réponses des communes voisines avant de prendre leur décision ; ils prendront contact avec le secrétariat de mairie pour donner leur réponse.
- * La fête de l'école a rencontré un vif succès ; un bon d'achat à la librairie a été offert aux élèves de CM2.
- * Une liste des travaux et améliorations a été transmise par les enseignantes.

* Florence CONTET souhaiterait faire chanter les enfants pour le 11 novembre prochain ; elle s'occuperait des répétitions et aimerait savoir dans quelles conditions cela sera possible (collaboration avec les enseignantes, intégrer les élèves du collège et/ou lycée ...)

Commission « Voiries, bois, agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

-chemins à élaguer (3 semaines de travail)

-ruisseau à élaguer

-ruisseau à curer

-bois situé sur la parcelle communale : les personnes inscrites ont commencé à couper

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :

- Le devis pour le désembuage des circuits du chauffage au sol de la salle polyvalente doit être accepté.

- La porte de la chaudière à l'école doit être remplacée.

- Un devis pour le changement de la chaudière de l'école sera demandé.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

La commune est en attente d'un calendrier précis, par Haut-Bugey Agglomération pour les travaux de la station d'épuration d'Heyriat.

La station d'épuration de Sonthonnax sera bientôt équipée en eau ; il est prévu que les tuyaux d'eau soient tirés, profitant des travaux pour la fibre ; ces travaux seront à la charge de l'Agglomération.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE : RAS

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

-la vidange du relevage du tracteur est terminée

- la pièce de renfort entre l'élagueuse et le tracteur a été réalisée

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET :

(représentée par Dominique GARBE)

* Le bulletin municipal N°8 est en cours de préparation ; chaque responsable de commission est invité à faire parvenir en mairie un souhait de texte ou proposition d'items ; il y a déjà de nombreuses photos.

* Boîtes à livres : déjà une première boîte a été proposée à Florence CONTET, qui a fait des démarches à la déchèterie et auprès des responsables HBA pour récupérer des cadres ou des portes.

Les installer sous les deux lavoirs, dans l'été semble possible. A suivre ...

* Un mot sera rédigé et déposé dans les boîtes aux lettres des habitants du village, concernant l'interdiction de brûler des végétaux, l'obligation de tailler les branches des arbres et haies qui dépassent sur les propriétés voisines et les voies, ainsi que sur les nuisances sonores.

6- 2 Etat des interventions de la gendarmerie sur la commune

Le référent communal de la gendarmerie a envoyé en mairie, le bilan de l'activité des événements survenus sur la commune depuis le début de l'année 2018 jusqu'à la semaine 20 ; cela fait partie des mesures mises en œuvres dans le but d'établir des liens privilégiés entre les forces de l'ordre et les élus.

6- 3 Achat carte cadeau 2018 - 81

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Directrice de l'école d'Heyriat vient d'avoir un bébé. Il propose de lui offrir une carte cadeau afin qu'elle choisisse elle-même un cadeau pour son enfant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'offrir à la Directrice de l'école, une carte cadeau d'un montant de 80 euros.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

6- 4 Participation à la réunion HBA pour le « covoiturage » et l' « Auto-stop » organisé

Réunion présentée par l'ALEC 01 (Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain) ; proposition de balisage et repérage, cartographie de points stratégiques d'arrêts pour le covoiturage (un point sur notre commune

semble-t-il judicieux ? Le parking de la mairie, ou de l'école, par exemple) et des points d'auto-stop organisés, une façon de sécuriser l'auto-stop, avec macarons et balisage. A la prochaine réunion, les communes devront donner leurs propositions et demandes de balisage.

6- 5 Zones blanches

La mairie a reçu un courrier co-écrit par le Ministre de la Cohésion des territoires et le Secrétaire d'Etat, dans lequel ils nous informent que la commune a été retenue pour être une des premières bénéficiaires du nouveau dispositif d'amélioration de la couverture mobile du territoire mise en place par le Gouvernement.

Ainsi, l'opérateur Bouygues Telecom assurera prochainement, pour le compte des 4 opérateurs, le déploiement d'un nouveau site mutualisé de téléphonie mobile qui permettra d'apporter une couverture 4G de bonne qualité sur la commune.

Il est demandé à la commune de faciliter le travail de recherche d'un terrain viabilisé.

Séance levée à 22h20